

1ère Conférence informelle « Education pour le développement démocratique et la stabilité en Europe du Sud-Est », 2-3 décembre 1999, Strasbourg (France)

Déclaration finale

Les Ministres de l'Education de l'Europe du Sud-Est¹ réunis à Strasbourg les 2 et 3 décembre 1999

- Conscients que la coopération en matière d'éducation est le pendant éducatif de l'action politique et juridique du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la coopération pacifique entre les Etats européens ;
- Persuadés que l'éducation et la coopération éducative ont un rôle fondamental à jouer pour le développement de la tolérance, de la compréhension mutuelle et d'une conscience commune tant au sein des Etats membres qu'entre ceux-ci dans le contexte européen ;
- Réaffirmant leur conviction qu'un système éducatif centré sur des valeurs et principes communs est un préalable indispensable au développement économique durable ainsi qu'un des moteurs de la cohésion sociale et de la sécurité démocratique ;
- Rappelant que la «Déclaration de Budapest pour une Grande Europe sans clivages» adoptée lors de la 104^e session du Comité des Ministres, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Organisation, réaffirme notamment la primauté de la personne humaine par le développement d'une approche éducative nouvelle pour une citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens ;
- Rappelant qu'à l'occasion de la 19^e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education (Kristiansand, Norvège, 22-24 juin 1997), les Ministres avaient souligné la contribution spécifique du Conseil de l'Europe dans le cadre de la coopération européenne en matière d'éducation du fait de son caractère paneuropéen et de son attachement de longue date aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à la liberté pluraliste ;
- Rappelant que dans ce même contexte, les Ministres européens avaient fait part de leur solidarité avec les pays du sud-est de l'Europe et de leur souhait que soient développées des actions prioritaires pour répondre aux défis auxquels ils ont à faire face ;
- Se référant à l'établissement du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est et plus particulièrement aux domaines couverts dans le cadre de la Table de travail N° 1 relative à la démocratisation et aux droits de l'homme qui relèvent du mandat et du champ d'activité du Conseil de l'Europe concernant spécialement les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport ;

¹. Ont participé: les Ministres de l'Education de l'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de Grèce, de Roumanie, de Slovénie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine" et de Turquie, le Ministère de l'Education d'Autriche, en tant qu'initiateur du "Processus de Graz", le Ministre de l'Education de Hongrie, en tant que coprésident de la Table de travail du Pacte de Stabilité.

- Ayant tenu un large échange de vues sur les travaux du «Processus élargi de Graz», les conclusions et le plan d'action adoptés lors de la Conférence sur «La coopération éducative pour la paix, la stabilité et la démocratie» tenue à Sofia (12-14 novembre 1999), qui forment un cadre large et pragmatique pour le développement d'actions futures adaptées aux besoins des Etats de la région ;
- Réaffirmant le rôle spécifique que doit jouer le Conseil de l'Europe dans la région dans le cadre de son programme et de sa contribution au Pacte de Stabilité afin de mettre en place des politiques éducatives orientées vers le futur et ancrées dans la construction démocratique de l'Europe, indissociable de la raison d'être de l'Organisation ;
- Se réjouissant que, d'ores et déjà, les Etats de l'Europe du Sud-Est sont depuis plusieurs années partenaires à part entière des programmes mis en œuvre par le Comité de l'Education et le Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que dans les domaines de la jeunesse et du sport ;
- Se félicitant en outre que de nombreuses activités répondant aux besoins de certains ou plusieurs pays de la région sont mises en œuvre dans le cadre de la Convention Culturelle et d'autres programmes pertinents du Conseil de l'Europe ;
- Recommandent au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :
 - que soit développée une approche régionale différenciée et flexible du développement de l'éducation en faisant appel à la coopération et à la synergie entre les différents acteurs ; cette coordination étant nécessaire non seulement pour rechercher l'économie de moyens, mais aussi pour permettre une réalisation rapide et efficace sur le terrain;
 - que le Conseil de l'Europe prenne des mesures concrètes pour poursuivre le dialogue au plus haut niveau entre les responsables des politiques éducatives des pays de la région tout en facilitant la communication avec leurs autres collègues européens. Ce dialogue devrait favoriser l'échange d'informations et d'expériences et l'établissement de liens concrets et pragmatiques à tous les niveaux des systèmes éducatifs en vue d'une coordination renforcée – à cet égard, la tenue de conférences informelles telles que la présente pourrait être répétée lorsque le besoin en serait ressenti ;
 - que l'action du Conseil de l'Europe se concentre sur les aspects suivants des réformes en cours ou à entreprendre dans les systèmes éducatifs de l'Europe du Sud-Est :
 - i. les réformes législatives et structurelles liées à l'organisation, à l'infrastructure et au fonctionnement du système éducatif, concernant l'évaluation des résultats des politiques éducatives, en particulier concernant la diversité culturelle et les besoins des groupes minoritaires; à la gestion des institutions, la recherche de la qualité et de l'efficacité, la définition de standards éducatifs, le rôle des universités comme centres de ressources et le développement des nouvelles technologies de l'information, dans l'esprit des valeurs qui sont les siennes ;
 - ii. des actions pragmatiques dans les domaines thématiques pour lesquels le Conseil de l'Europe a une expérience de longue date et reconnue, à savoir : l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'enseignement de l'histoire (y compris des périodes sensibles et conflictuelles), et le développement de l'enseignement des langues ;

iii. l'acquisition par les jeunes, au moyen de programmes de formation appropriés (en particulier la formation professionnelle et continue, y compris des programmes spéciaux pour les zones rurales) des compétences nécessaires pour participer à tous les processus de reconstruction de la société ;

iv. la mise en place de programmes favorisant la mobilité des élèves, des étudiants, des enseignants et des cadres du système éducatif et la formation initiale et continue du personnel éducatif ;

- que, dans le cadre du Pacte de Stabilité et au sein du «Processus élargi de Graz», le Conseil de l'Europe poursuive et développe son action en recherchant les partenariats et les synergies appropriés ;

- Font appel avec force au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour que des moyens budgétaires et humains, à la hauteur de l'urgence et du rôle politique qui lui revient dans la région, soient mobilisés ;

S'adressent aux pays donateurs au sein du Pacte de Stabilité pour qu'ils prennent en compte les priorités établies dans le cadre du «Processus élargi de Graz» et aident à les réaliser ;

*

* *

- Souhaitent que le «Processus élargi de Graz» voie renforcé son rôle de fédérateur, de catalyseur de la mise en œuvre d'actions éducatives et de lieu de coordination du Plan d'action et d'échanges systématiques d'informations qui constitue sa valeur ajoutée ;

- Invitent la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education, lors de sa 20e session qui aura lieu à Cracovie (Pologne, octobre 2000), à évaluer les résultats des actions en cours ou entreprises d'ici là dans la région du Sud-Est et à en tenir compte dans la définition de son futur programme à moyen terme ;

- Soulignent enfin que les actions citées ci-dessus doivent être mises en œuvre non seulement dans une perspective d'ouverture entre les pays de la région, mais aussi dans une perspective de dialogue et de coopération concrète entre les pays de la région et les autres pays européens, dans un esprit de solidarité et de conscience commune ;

- Remercient les autorités de Bosnie-Herzégovine pour leur offre d'accueillir à Sarajevo la prochaine Conférence informelle des Ministres européens de l'éducation de l'Europe du Sud-Est.